

# ANALYSE ECONOMIQUE ET HISTORIQUE DES SOCIETES CONTEMPORAINES

## Option Economique

Stéphane BECUWE

	NBRE CANDIDATS	MOYENNES	ECART-TYPE
RESULTATS GLOBAUX	1531	9,88	3,48

VOIES PREPARATOIRES			
Economique	1531	9,88	3,48

## Sujet : La France face aux mondialisations

Le sujet proposé cette année, largement en phase avec la crise actuelle, avait un fort ancrage historique. Toutefois, les candidats devaient prendre en compte une dimension analytique non négligeable pour le traiter convenablement.

Pour ce qui concerne l'aspect historique du sujet, il était important de faire référence aux deux phases d'ouverture que les pays ont connues : la première phase de mondialisation correspond à la période 1840-1913, avec notamment les traités bilatéraux de libre-échange entre pays européens, et la seconde débute à la fin de la seconde guerre mondiale avec la signature des accords multilatéraux du GATT. Il était tout aussi important de définir précisément le ou les champs couverts par le terme même de mondialisation (commerce international, mobilité des capitaux (y compris les flux d'investissements directs), mouvements migratoires, convergence de développement et de revenu des pays). Dans beaucoup de copies, les mondialisations ont été associées à ces différents champs sans prise en compte de la dimension historique de la mondialisation ce qui était évidemment une erreur dans le traitement du sujet proposé.

Les candidats ont souvent éprouvé des difficultés avec le pluriel appliqué au concept de « mondialisation » et la dimension historique du sujet a trop souvent été laissée de côté. D'autres candidats listent des mondialisations disparates « sociale », « politique », « monétaire » au-delà des mondialisations attendues (commerciale, productive, financière, voire culturelle).

La seconde mondialisation débute, selon les candidats, à partir de 1945, dans les années 1960, dans la décennie 1970 ou dans les années 1980. Trop de copies abordent la mondialisation en général sans prendre en compte précisément le cas de la France. Le sujet imposait de considérer la France dans la première mondialisation aussi bien qu'aujourd'hui. A cet égard, les points communs sont nombreux. On peut en effet parler hier comme aujourd'hui d'un « déclin relatif » de la France. 2<sup>ème</sup> puissance mondiale en 1850, la France n'a pas cessé de décliner après la libéralisation des échanges intervenue en 1860. La France au milieu du 19<sup>e</sup> siècle était un pays ricardien qui exportait beaucoup de peu de produits, notamment le textile. La France fut ensuite concurrencée par les pays émergents de l'époque, vers lesquels contrairement à l'Allemagne, comme aujourd'hui, elle n'exporte pas. La France se replie donc sur les marchés de proximité qui sont loin d'être les plus dynamiques en termes de croissance. Les similitudes étaient nombreuses et pouvaient permettre de construire le devoir à partir d'un plan qui ne soit pas uniquement chronologique.

Du point de vue de l'analyse économique, la mondialisation a fait l'objet d'un grand nombre de contributions. Les candidats ne pouvaient évidemment pas toutes les citer. Néanmoins, on aurait apprécié que les notions de base soient mieux maîtrisées. Il est dommageable qu'une distinction nette et précise ne soit pas systématiquement opérée entre avantage absolu et avantage comparatif. De même, s'agissant des déterminants des avantages comparatifs, les écarts de technologies entre pays (Ricardo) et les différences de dotations factorielles (Heckscher et Ohlin) n'ont été que trop rarement mentionnés dans les copies. A l'inverse, les effets de l'ouverture aux échanges sur la convergence des rémunérations factorielles entre pays avec pour conséquence une baisse des salaires ou du chômage pour les travailleurs les moins qualifiés dans les pays industrialisés a été un élément mis en avant comme une limite de la mondialisation.

Sur le rôle des firmes multinationales (FMN) comme élément amplificateur de la mondialisation, beaucoup de candidats ont développé un argumentaire assez pertinent. La seule limite est que peu d'entre eux ont mis l'accent sur la reconfiguration actuelle de l'organisation productive des FMN qui en délocalisant ou en faisant sous-traiter une partie de leur processus de production dans les pays émergents contribuent fortement à la croissance du commerce de biens intermédiaires.

Beaucoup de candidats ont assez largement développé la mondialisation financière en insistant davantage sur celle qui s'est opérée depuis les années 1970. C'est un peu dommage, si l'on considère que l'intensité des mouvements de capitaux a été plus importante durant la première mondialisation (Baldwin et Martin, 1999). De même, les phénomènes migratoires n'ont été que peu abordés.

Beaucoup de plans en trois parties. Les meilleures copies réservent la troisième à la présentation du rôle que joue l'Etat français dans les mondialisations ou du choix de l'Europe pour pallier les inconvénients de la dernière mondialisation.

Sur la forme, l'orthographe continue de se dégrader. Beaucoup de noms propres sont écrits de manière approximative. Les candidats doivent dégager un temps de relecture. Outre la correction de l'orthographe, ce temps permettrait de revenir sur des erreurs comme « un accord de libre-échange avec l'Angleterre en 1962 », « les tarifs Méline de 1992 »... Il convient de rappeler que la conclusion doit répondre à la problématique et non recopier le plan annoncé dans l'introduction, qu'une bonne conclusion doit ouvrir le devoir et pas se réduire à une seule phrase, que les références sont les bienvenues à condition d'être actualisées.